

formalités prescrites par la loi et mis en exécution.

Les contribuables qui se seraient indûment imputés sur leurs cotisations, ont été avisés par un délai de trois mois pour adresser une demande en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints les extraits des rôles et les quittances des termes échus, ne seront pas admises. Ceux qui ont pu obtenir une réduction de 30 fr., devront être réduits de 30 fr. sur le montant.

**Tentative de meurtre sur une jeune fille.** — Une scène sangnante qui aurait pu avoir les plus graves conséquences s'est déroulée, mercredi matin, au numéro 107 de la rue des Poutrais. Là habitent, en ce moment, un Alphonse Jourdain, manœuvre, âgé de 22 ans, originaire de la Belgique, et une jeune fille de 18 ans, nommée Marie Hux. Les deux jeunes gens avaient eu auparavant des rapports d'intimité, mais la discorde s'était mise entre eux et Alphonse Jourdain en avait conçu un vil dessein en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

Mardi matin il réclamait à son ancienne amie les cadeaux qu'il lui avait faits : celle-ci s'étant refusée à le lui rendre, il se précipita sur elle et la frappa à la tête avec un couteau de poche. Elle tomba à la renverse et Alphonse Jourdain en même temps qu'une violente jalousie.

sorti, comme contenant de l'eau, des tonneaux rechargés en réalité de la bière.

Le Tribunal, par son jugement, nomme M. Lescaut expert pour donner son avis sur les prétentions respectives des parties.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

La question des droits de douane sur la bière, a été soulevée devant le Tribunal correctionnel, comme motif de la déchéance de la nationalité de M. Briel, condamné à la déportation.

connaitre, ne servent pas à grand chose. Les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

Les agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les pas cadencés des agents ont été indiqués qui se messieurs les

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour- de Lille, fut formellement accusé et transféré à Cour-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro- clips de projet de représentation proportionnelle. Ce pro-

TACHÉE DE JUS

« Dr. J. Murray », écrivait Sidney Smith à un de ses amis, « que j'ai été profondément impressionné, l'autre jour, de la puissance de Miss Markham. En dépit de son âge, elle a une allure si jeune, si fraîche, et cependant elle a eu la sagesse de prétendre qu'elle n'en avait pas encore une seule goutte. »

« Qu'on y songe ! Une dame s'habillant élégamment pour l'occasion, dont le rôle est entièrement tache par un vieux madras qui était assis étranger à l'art de découper qu'elle a de la navigation; pourtant elle retient sa mauvaise humeur. Une telle femme est-elle véritablement une sainte, et elle aurait-elle dû être perdue et le jus avec autant de calme que si elle les avait ignorés. C'était le triomphe d'un estomac et d'un système nerveux en parfaite harmonie : car les nobles sentiments sont entièrement surabondants à son gastral. Mais comme nous différons sous ce rapport ! Voici ce que dit un de nos correspondants : « J'étais malade depuis trois mois et mon état ne faisait qu'aggraver de plus en plus. Les médecins me traitaient pour la gastrite; ils recommandaient l'application de cataplasmes et, comme à un tel point que je ne pouvais plus travailler. Je ne digérais plus rien. Or, qu'est-ce que la gastrite ? Simplement l'indigestion aiguë ou dyspepsie. La cause est généralement une mauvaise alimentation. C'est-à-dire à manger au-delà des facultés digestives que nous possédons. Les symptômes se manifestent par la salive pâteuse, la langue chargée, des agueurs d'estomac, un goût vicié, des maux de tête, des douleurs, du dyspepsie, et des maux de cœur, du vomissement, parfois un peu de jaunisse ainsi que d'autres maux. Par suite d'une diminution des facultés digestives, la nourriture n'est pas convenablement emmagasinée dans l'estomac, mais est soumise à l'action du fluide digestif. Il en résulte une fermentation et des gaz acides irritants s'en dégagent. Le malade se plaint alors d'un abourdissement, de distension, de nausées, d'acidité et de flatulences. »

« L'auteur de la lettre dont nous venons de reproduire un extrait ajoute ensuite : « Ma santé s'est enfin promptement rétablie par l'emploi de la Tisane américaine de Shaker; veuillez en accepter l'expression de ma reconnaissance. »

« Signé : J. B. BEZIER, cultivateur à St-Viaud (Loire-Inférieure), le 21 décembre 1890. »

« Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus, St-Viaud, le 21 décembre 1890, pour le Maire, J. ADRIEN, délégué. »

« A. BIGERARD. »

M. Bezier doit se féliciter d'une si prompt guérison, car la gastrite, ou indigestion aiguë, si elle n'est combattue, est sûre de révéler le caractère d'indigestion chronique, qui dyspepsie dont le traitement est souvent très lent et très difficile. Alors le virus se répand, par le sang, dans tout l'organisme, causant de nouveaux désordres tout en aggravant les maux anciens au delà de tout espoir de soulagement par aucun des traitements ordinaires. Tel est surtout le cas lorsque, comme il arrive fréquemment, le foie, les reins et la vessie sont affectés, amenant alors une véritable dégénérescence et enfin la destruction des organes, avec les vives douleurs de la goutte et du rhumatisme. Bien que la Tisane américaine de Shaker ait été couronnée de succès dans ces cas extrêmes, il est toujours beaucoup plus sage d'y avoir recours dès les premiers symptômes de faiblesse ou de dérangement dans les fonctions digestives.

« Les pharmacies de France ont en vente la Tisane de Shaker. Comme ma famille est nombreuse, je désire en avoir constamment dans la main. Elle guérit ma femme, qui était malade depuis sept ans. C'est pourquoi j'ai fait votre remède. »

« Signé : J. JOSEPH FRAZER, cultivateur à La Périère, Launoy-sur-Vence (Ardennes), le 5 mars 1891. »

« Vu pour la légalisation de la signature de Joseph Pillière apposée ci-dessus, Launoy-sur-Vence, le 5 mars 1891, pour le Maire, J. JOSEPH FRAZER. »

« Sans doute notre correspondant des Ardennes y a foi, et si c'est la foi qui vous manque à vous qui lisez ces lignes, rendez-vous à Oscar Fanyau, pharmacien, à la Place de Strasbourg, à Lille (Nord), qui vous enverra gratis une brochure illustrée contenant des faits convaincants. »

« Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. Dépôt : Dans les principales Pharmacies. Dépôt Général : Pharmacie Fanyau, 4, Place de Strasbourg, Lille. »

**ÉLECTRICITÉ**

« Téléphones pour réseaux et usage privé. Sonneries, Porte-Voix, Piles, Paratonnerres, Contrelois de vannes, Horloges électriques, Cordons de rétro, Fils téléphoniques, Forçettes, Appareils médicaux, etc., etc. »

**E. RAVET**

« EXPERT DU GOUVERNEMENT 13, boulevard Saint-Martin, 13 (5bis), boulevard de la Liberté, ROUBAIX LILLE »

« LES MAISONS SONT RÉLÉES AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE. On traite à forfait pour les travaux d'installation et entretiens des appareils à l'année. 7987 Ateliers pour Réparations, 36842 »

« A l'occasion du mariage de Leurs Altesses Royales la Princesse Joséphine de Belgique avec le Prince Charles, viennent de paraître, pour piano : Gavotte Joséphine et l'États-Majors, marche militaire,